

Table des matières

1. PRESENTATION	2
1.1. POLITIQUE QUALITE	2
1.2. OBJECTIF DU MANUEL QUALITE FOURNISSEUR	2
1.3. PERIMETRE	2
1.4. RESPONSABILITES	3
2. EXIGENCES POUR LES FOURNISSEURS	3
2.1. SYSTEME QUALITE DU FOURNISSEUR	3
2.2. PRODUIT ET PROCESS	3
2.3. DOCUMENTATION ET ENREGISTREMENTS QUALITE	4
2.4. TRACABILITE	4
2.5. ECHANGE DE PROGRAMME	5
2.6. ACTION CORRECTIVE ET PREVENTIVE	5
2.6.1. Généralités	5
2.6.2. Non-conformité	5
2.6.3. Réponse à une non-conformité	5
2.6.4. Prise en charge des coûts de non-qualité	6
2.6.5. Demande de dérogation	6
2.7. DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROCESS OU DE CONCEPTION	6
2.8. EMBALLAGE, ETIQUETAGE ET DOCUMENTATION DE LIVRAISON	6
2.8.1. Emballage	7
2.8.2. Etiquetage	8
2.8.3. Documentation de livraison	8
2.8.4. Audit	8
2.9. GESTION DES OUTILLAGES/EQUIPEMENTS PROPRIETE DE ZEDCE	8
2.10. LEGISLATION GOUVERNEMENTALE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT	9
2.11. CONFIDENTIALITE	9
2.12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET EXCLUSIVITE	9
3. QUALIFICATION D'UN FOURNISSEUR	10
3.1. CADRE GENERAL	10
3.2. PANEL DES FOURNISSEURS APPROUVES PAR ZEDCE	10
3.3. LES SOUS-TRAITANTS DU FOURNISSEUR	10
3.4. EVALUATION PRODUIT ET PROCESS	10
3.5. EVALUATION ET SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS	11
3.5.1. Notation du Fournisseur	11
3.5.2. Certification & Amélioration Continue	11
3.6. CAPACITE LOGISTIQUE ET EVALUATION	11
3.7. RESULTATS FINANCIERS DU FOURNISSEUR	11
4. APPROBATION D'UN PRODUIT	12
4.1. GENERALITES	12
4.2. PROCESSUS DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT	12
4.2.1. Processus général	12
4.2.2. Présentation d'un dossier PPAP	12
4.2.3. Outils de conduite de Projet	12
4.2.4. Assurance Qualité Produit (AQP)	13
5. GLOSSAIRE	14

1. PRESENTATION

1.1. POLITIQUE QUALITE

La Satisfaction s'inscrit au cœur de notre Système Qualité car elle représente le socle de notre Politique Qualité et constitue un facteur clé de succès à long terme pour notre entreprise.

L'engagement de ZEDCE vers cette Satisfaction se décline autour des axes suivants :

- Répondre aux attentes de nos Clients,
- Répondre aux attentes de nos Equipes,
- Répondre aux attentes de nos Partenaires et Fournisseurs,
- Se conformer à la réglementation sur l'Environnement,
- Se conformer aux règles en matière d'Hygiène et de Sécurité,
- Respecter le cadre juridique dans lequel nous agissons,
- S'impliquer dans une démarche d'Amélioration Continue.

La performance du fonctionnement de ZEDCE est basée notamment sur notre Système de Management de la Qualité reconnu conforme aux standards des normes ISO 9001 et IATF 16949.

La Direction de ZEDCE demande à ses Partenaires un engagement dans le respect de cette Politique Qualité, dans la recherche perpétuelle de l'Amélioration Continue et dans la mise en œuvre de toutes les conditions et ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs définis.

1.2. OBJECTIF DU MANUEL QUALITE FOURNISSEUR

Ce Manuel Qualité pour les Fournisseurs (MQF) de l'Industrie Automobile établit les exigences qualité que doivent impérativement respecter les Fournisseurs de produits manufacturés matières et autres services fournis à ZEDCE.

Les exigences définies dans ce MQF sont complémentaires aux termes et conditions établis dans la relation commerciale (contrat d'achat, contrat logistique, plans, spécifications...). En aucun cas ce MQF ne se substitue ou ne doit altérer ces termes et conditions qui prévalent.

Les Exigences Spécifiques de nos Clients (Customer Specific Requirements ou CSR) s'appliquent en complément de ce MQF.

En cas de conflit d'interprétation entre les différents documents commerciaux et techniques fournis par ZEDCE, ce sont les règles les plus restrictives des documents suivants qui s'appliquent par ordre d'importance :

- Contrat d'achat ou de fourniture et/ou commande achat.
- Spécifications et/ou plans.
- Manuel Qualité Fournisseur.
- Exigences Spécifiques des Clients ZEDCE.

1.3. PERIMETRE

Le MQF s'applique à tous les Fournisseurs "Automobile" de produits manufacturés, de matières et de service fournis à ZEDCE. Les Fournisseurs doivent s'assurer que leurs Fournisseurs engagés dans la Chaîne Logistique des produits ou des services délivrés à ZEDCE répondent eux-mêmes aux exigences du MQF.

1.4. RESPONSABILITES

Les Responsables QUALITE et ACHATS de ZEDCE sont en charge du déploiement du document MQF auprès des Fournisseurs et ont autorité pour s'assurer que les Fournisseurs respectent les exigences définies dans le MQF.

Le Fournisseur est pleinement responsable du bon respect des exigences du MQF et assure la conformité des produits et services fournis.

2. EXIGENCES POUR LES FOURNISSEURS

2.1. SYSTEME QUALITE DU FOURNISSEUR

ZEDCE attend un certificat d'approbation aux standards ISO 9001 et/ou IATF 16949 de la part de ses Fournisseurs de produits manufacturés. Ces certificats doivent être délivrés par une autorité indépendante, compétente et reconnue.

Pour les Fournisseurs de traitement thermique, la mise à jour du certificat CQI-9 doit être transmise une fois par an au Responsable Qualité de ZEDCE.

Le Fournisseur et ses Sous-traitants impliqués dans la chaîne de fabrication du produit doivent établir, maintenir et démontrer des procédures Qualité Système robustes. Cela afin d'assurer que les prestations délivrées à ZEDCE correspondent au cahier des charges défini préalablement entre ZEDCE et son Fournisseur (commandes achats, contrats et autres spécifications techniques...).

Un audit (évaluation Qualité) pourra être réalisé par les représentants de ZEDCE avant toute nomination de marché et pendant le cycle de vie du produit.

Le Fournisseur doit assurer la traçabilité de toutes les matières et composants utilisés dans son process de production. Ceci inclut la traçabilité remontante vers les Fournisseurs en amont de la Chaîne Logistique (voir section 2.4 **TRACABILITE**).

De cette manière, le Fournisseur est en capacité de conserver la traçabilité de l'ensemble de la documentation associée à la réalisation du produit manufacturé vendu à ZEDCE (exemples : révisions des plans, historique des gammes de contrôle, l'AMDEC, l'évaluation des enregistrements de conformité, les paramètres de suivis des produits, process et caractéristiques...).

Toute évolution du statut du certificat d'approbation aux standards ISO et IATF doit être communiquée aux représentants ZEDCE. En cas de nécessité, des plans d'actions doivent être mis en œuvre par le Fournisseur et partagés avec ZEDCE. Egalement, tout changement structurel et organisationnel majeur doit être communiqué immédiatement à ZEDCE.

Les Fournisseurs de consommables et de services doivent démontrer qu'ils possèdent un système de Management de la Qualité performant. Si ces Fournisseurs ont un impact direct sur la Qualité des produits, ZEDCE pourra demander les mêmes exigences que pour les Fournisseurs de produits manufacturés.

2.2. PRODUIT ET PROCESS

Les Fournisseurs de produits manufacturés doivent démontrer une orientation vers les actions d'Amélioration Continue, de prévention des défauts potentiels et d'optimisation des processus.

ZEDCE utilise les méthodes décrites dans les manuels édités par l'*Automotive Industry Action Group's* (AIAG) et VDA (Verband Der Automobilindustrie).

ZEDCE encourage ses fournisseurs à utiliser les méthodes suivantes :

- VDA 6 Partie 3 (QM process audit).
- VDA 6 Partie 5 (Audit Produit).
- AIAG APQP (Advanced Product Quality Planning and Control Plan).
- AIAG PPAP (Production Part Approval Process).
- AIAG MSA (Measurement System Analysis).
- AIAG SPC (Statistical Process Control).
- AIAG FMEA (Potential failures modes and effects analysis).

Le SPC doit être déployé pour assurer le suivi de l'ensemble des caractéristiques critiques. L'analyse des enregistrements doit être mise en œuvre pour permettre la transmission des résultats de capabilités à ZEDCE et éviter les dérives qui pourraient engendrer de la non-conformité.

Objectifs de capabilités (sauf si exigences du Client Final plus restrictives) :

- Pour les $C_p/C_{pk} = 1,33$
- Pour les $C_m/C_{mk} = 1,67$

2.3. DOCUMENTATION ET ENREGISTREMENTS QUALITE

Le Fournisseur doit fournir à ZEDCE toutes les informations et la documentation en langue française ou anglaise pour leur bonne compréhension.

Les enregistrements qualité tels que les certificats d'analyse, les contrôles réalisés sur le produit, les plans de contrôle, les descriptions de procédés, etc. doivent être stockés sur un support électronique ou papier et dans un format lisible. Ces documents doivent être disponibles pour consultation sur demande de ZEDCE, cela pendant une période minimale de 5 ans ou 15 ans lorsqu'il s'agit de pièces de sécurité.

Les enregistrements administratifs comme les commandes achats, les factures et les bordereaux de livraison doivent être conservés pendant une durée de 10 ans.

Les Fournisseurs doivent utiliser les formulaires ZEDCE lorsque cela est spécifié.

2.4. TRACABILITE

Le Fournisseur s'engage à déployer :

- Un système de gestion de livraison des produits à ZEDCE selon les principes du FIFO (First In First Out ou Premier Entré Premier Sorti) pour éviter tout risque d'obsolescence ou de détérioration du produit dans le temps.
- La traçabilité du lot produit.
- Dans le cas de produits sous-traités par ZEDCE en inter-opérations : la traçabilité du lot est assurée grâce au numéro du document intitulé "*envoi en sous-traitance*". Ce numéro de document doit impérativement être repris sur le bordereau de livraison du Fournisseur lors de la remise des produits sous-traités.

Le Fournisseur doit être en mesure de fournir à ZEDCE les informations suivantes :

- L'identification des origines du produit incriminé (traçabilité ascendante) à partir d'un numéro de lot, un numéro d'étiquette de conditionnement, un numéro d'étiquette d'unité de manutention ou un numéro de bordereau de livraison.
- L'identification des produits impactés (traçabilité descendante) en indiquant à ZEDCE tous les numéros de lots concernés par les défauts ou susceptibles de présenter des défauts en précisant les numéros de bordereaux de livraison concernés, les quantités impactées ainsi que les numéros d'étiquettes de conditionnement et de manutention.

Si le Fournisseur détecte un incident, il doit en informer immédiatement le Responsable Qualité de ZEDCE. Des mesures de contingentement de la marchandise seront prises en fonction de la traçabilité communiquée par le Fournisseur.

Si ZEDCE détecte des produits défectueux, il en informe le Fournisseur qui doit mener les investigations grâce à son système de traçabilité et renseigner ZEDCE sur les quantités impactées (unité de conditionnement, de manutention et bordereaux de livraison).

2.5. ECHANGE DE PROGRAMME

Le Fournisseur doit échanger les données avec ZEDCE par voie électronique pour les déclarations de stock, les commandes achats et leur accusé de réception, etc.

ZEDCE accepte deux méthodes d'échanges par voie électronique : l'EDI (Electronic Data Interchange) et les E-mails.

2.6. ACTION CORRECTIVE ET PREVENTIVE

2.6.1. Généralités

Les Fournisseurs ZEDCE sont responsables de la fourniture de produits et services conformes. En cas de problème qualité, le Fournisseur s'engage à déterminer la cause et à entreprendre les actions correctives et préventives nécessaires à la résolution du problème et éviter sa récurrence. Dans cette perspective, le Fournisseur s'engage à apporter à ZEDCE l'assistance technique nécessaire.

2.6.2. Non-conformité

Les produits et services défectueux peuvent être détectés et identifiés à chaque étape du processus de production chez et en dehors de ZEDCE, y compris chez les Clients finaux.

En tant que partie prenante de la Chaîne Logistique Globale, ZEDCE exigera des Fournisseurs la mise en œuvre d'actions correctives et préventives dès la détection d'un produit ou d'un service non-conforme et/ou un retard de livraison susceptible de générer des arrêts de lignes ou ruptures dans la chaîne logistique globale (ZEDCE et ses Clients finaux).

Toute non-conformité détectée par ZEDCE sera traitée comme suit :

- Rejet du lot entier et retour au Fournisseur à ses propres coûts.
- Acceptation de la marchandise après demande de dérogation adressée par le Fournisseur (la marchandise ne pourra être utilisée ou consommée avant l'acceptation de cette demande de dérogation).
- Tri des marchandises par ZEDCE ou par un prestataire externe aux frais du Fournisseur. Les marchandises non-conformes pourront être détruites ou renvoyées au Fournisseur à ses propres frais dans les deux cas.
- Retraitement (ou retouche) par ZEDCE ou par un prestataire externe aux frais du Fournisseur.

2.6.3. Réponse à une non-conformité

Le Fournisseur doit répondre à un rapport de non-conformité (RNC) en utilisant le formulaire 8D de ZEDCE.

- Etapes 1 à 4 du 8D : réponse dans les 24 heures.
- Etapes 5 à 8 du 8D : réponse dans les 30 jours.

Ces délais peuvent être raccourcis en fonction des exigences des clients finaux de ZEDCE et de l'urgence de la situation (voir section 1 **OBJECTIF DU MANUEL QUALITE FOURNISSEUR**).

2.6.4. Prise en charge des coûts de non-qualité

ZEDCE se réserve le droit de demander au Fournisseur le paiement des coûts supportés par ZEDCE et ses Clients finaux et qui pourraient résulter d'une défaillance causée par le Fournisseur (problème qualité, retard de livraison, non-respect des obligations, des protocoles ou des contrats, demande spécifique de ZEDE à cause d'un manquement sur la qualité...).

Dans ce cas, ZEDCE émettra un formulaire FCNQ (Fiche de Coûts de Non Qualité) avec le détail des coûts engendrés.

2.6.5. Demande de dérogation

Toute demande de dérogation doit être transmise par écrit au Responsable Qualité de ZEDCE en indiquant toutes les informations nécessaires (quantité, traçabilité, nature du ou des défauts...).

Après étude, les demandes de dérogation acceptées par ZEDCE auront un caractère temporaire. Aucune dérogation ne sera acceptée sans limite de temps.

Aucune expédition de matières, prestations ou composants défectueux ne sera réalisée vers ZEDCE sans le consentement écrit préalable de ZEDCE. Toute livraison sans approbation écrite de ZEDCE sera refusée et le Fournisseur supportera l'ensemble des coûts inhérents.

En cas d'acceptation de demande de dérogation, toutes les palettes et colis livrés par le Fournisseur devront être identifiés selon les exigences formulées par ZEDCE ; cela indépendamment des standards logistiques déployés par le Fournisseur ou définis avec ZEDCE sur la vie série.

2.7. DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROCESS OU DE CONCEPTION

Avant mise en application, tout changement de process ou de design doit être documenté avec précision par le Fournisseur et être accepté par écrit par le Responsable Qualité de ZEDCE. Ainsi, une nouvelle approbation de pièces pourra être nécessaire.

Si le Fournisseur doute sur la nécessité de présentation d'une demande de changement, le Fournisseur doit en référer par écrit au Responsable Qualité de ZEDCE qui statuera et notifiera sa décision.

Exemples de cas de présentation d'une demande de changement (liste non exhaustive):

- Mouvement ou déménagement de moyens de production (ligne, machine, équipement...).
- Changement d'un équipement ou d'une machine.
- Changement d'outillage ou de configuration de la machine.
- Changement du lieu de production (nouvelle usine, autre bâtiment...).
- Transfert, remplacement ou ajout d'outillage(s).
- Changement ou utilisation d'une nouvelle source d'approvisionnement (les fournisseurs et les sous-traitants avec impact sur la valeur ajoutée du produit fourni à ZEDCE).
- Modification du produit (plan, cahier des charges, état de livraison ou composition matière...).

2.8. EMBALLAGE, ETIQUETAGE ET DOCUMENTATION DE LIVRAISON

L'emballage, l'étiquetage et les documents de livraison sont essentiels dans l'atteinte des exigences Qualité et de traçabilité de ZEDCE.

A réception des produits, toute non-conformité détectée par ZEDCE sur ces points est susceptible de générer des retards de mise en production, voire des ruptures de lignes chez ZEDCE et ses clients finaux.

Le Fournisseur supportera les coûts engendrés par ces perturbations au travers du document FCNQ (Fiche de Coûts de Non Qualité). Un RNC (Rapport de Non-Conformité) sera également émis.

2.8.1. Emballage

Les produits finis et les en-cours de production doivent être conditionnés et protégés contre les risques de dégradation (oxydation, respect des exigences en termes de propreté et de chocs...). L'emballage utilisé doit répondre à la réglementation en vigueur (lois internationales, code du travail, de l'environnement, du transport...).

Une méthode d'emballage et de palettisation prenant en compte les risques de chocs et de pollution doit être développée entre le Fournisseur et ZEDCE.

Une instruction documentée doit être communiquée. Le Fournisseur doit pouvoir justifier de sa mise en œuvre et de son respect.

Les unités de manutention seront identiques, avec une seule référence par palette.

Pour raisons de sécurité, de réglementation et d'aspects pratiques, les unités de conditionnement devront répondre aux exigences suivantes :

- L'emballage sera en adéquation avec le mode de transport sélectionné (aérien, routier, maritime, ferroviaire).
- Les emballages et palettes en bois devront être conformes au standard NIMP15.
- Pour faciliter l'ergonomie, les unités de conditionnement devront avoir un poids maximum de 13 kg ou inférieur en fonction de cas spécifiques.
- Les emballages devront être conformes aux standards GALIA et aux normes en vigueur.
- Les palettes ou caisse devront être équipées de 3 semelles, exceptionnellement 5 semelles pour les charges lourdes.
- Les marchandises devront être filmées ou positionnées dans des caisses en bois ou caisses en carton ondulé multi-couches.
- Les étiquettes des unités de conditionnement seront positionnées sur le côté extérieur de la palette pour faciliter les opérations de scanning.

En cas d'utilisation d'emballages réutilisables propriété de ZEDCE : le Fournisseur prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation de ces emballages tout au long du cycle de vie du produit et supportera les coûts liés à une dégradation si sa responsabilité est démontrée. Etant la propriété exclusive de ZEDCE, ces emballages seront exclusivement réservés et utilisés pour la réalisation de la Commande ZEDCE associée.

Dans le cas où le Fournisseur ne serait pas en mesure d'emballer les produits dans le conditionnement prévu, le Fournisseur devra soumettre une demande de dérogation au Responsable Qualité de ZEDCE avant toute mise en application. Toute forme de compensation financière demandée par le Fournisseur pour l'utilisation d'un emballage substitut sera refusée. De son côté, ZEDCE pourra émettre une facturation complémentaire si des coûts supplémentaires doivent être supportés par ZEDCE (part main d'œuvre, nécessité d'un matériel de manutention, traitement des déchets...).

Cas spécifique pour les matières en tubes et barres : les bottes ne doivent pas excéder une tonne et doivent être cerclées dans les règles de l'art afin de permettre leurs conditions de manutention et de stockage en toute sécurité.

2.8.2. Etiquetage

Toutes les unités de conditionnement et de manutention doivent être identifiées avec des étiquettes en standard GALIA/ODETTE. Ces étiquettes permettront à ZEDCE d'établir la traçabilité de chaque lot et d'assurer la traçabilité ascendante chez le Fournisseur.

Définition d'un lot : production continue (campagne) sans changement de matière, processus ou autres paramètres et avec le même indice de révision. Toutes les pièces acceptées suite à une dérogation seront considérées comme un lot spécifique.

2.8.3. Documentation de livraison

Toutes les livraisons doivent être accompagnées d'un bordereau de livraison (BL).

Pour éviter tout litige, le Fournisseur doit vérifier :

- l'adéquation entre la quantité expédiée physiquement et les informations indiquées sur les BL
- et la bonne correspondance des étiquettes des unités de manutention et de conditionnement.

Les mentions suivantes doivent être indiquées sur chaque BL :

- La référence de produit ZEDCE,
- Les numéros d'article et leur indice de révision,
- Quantité par emballage et leur nombre,
- Les numéros d'étiquettes de conditionnement par unité de manutention,
- Numéro de commande ZEDCE,
- Code Fournisseur,
- Les numéros de lot,
- Les informations spécifiques en cas de demande de dérogation ou autres par exemple.

Les Fournisseurs de matières devront fournir un certificat 3.1.B à chaque livraison et par lot livré. Les matières sous statut « sécurité » feront l'objet de conventions spécifiques au cas par cas.

Les Fournisseurs de traitement thermique devront fournir un rapport de contrôle en renseignant les résultats en fonction des critères attendus.

D'autres documents peuvent être demandés en complément du BL (certificat matière, de traitement thermique, de traitement de surface, document de pièces certifiées conformes, autres...).

2.8.4. Audit

Préalablement à la nomination du Fournisseur pour un nouveau marché ou pendant la durée du cycle de vie du produit, ZEDCE et ses Clients pourront procéder à des visites et audits du Fournisseur pour établir la capacité de production et vérifier les aspects Qualité (Système, process, produit, amélioration continue).

Ces visites et audits feront l'objet d'une planification en concertation avec le Fournisseur.

Un self-audit pourra être demandé au Fournisseur.

La copie de l'audit de produit annuel pourra être demandée.

2.9. GESTION DES OUTILLAGES/EQUIPEMENTS PROPRIETE DE ZEDCE

L'outillage est propriété de ZEDCE après règlement effectué par ZEDCE dans sa totalité.

Un numéro d'identification transmis par ZEDCE doit être inscrit sur une plaque qui sera fixée sur chaque équipement sur une surface compatible. Cette plaque permettra l'identification de la propriété ZEDCE tout au long de la vie de l'équipement. Une photo montrant la plaque sera communiquée au Responsable Achats de ZEDCE.

Dans le cas d'un financement d'un outillage et/ou d'un équipement spécifique pour l'exécution d'une Commande, le numéro d'article est entré comme référence dans la commande achat transaction de cet outillage.

Le Fournisseur prendra toutes les mesures nécessaires à la bonne conservation et à la mise en œuvre des outillages/équipements propriété de ZEDCE (incluant la calibration, la vérification...). Le Fournisseur assurera ces outillages/équipements à leur valeur de remplacement et supportera les coûts d'entretien et de dégradation éventuelle ; cela tout au long du cycle de vie de ces outillages/équipements.

Etant la propriété exclusive de ZEDCE, ces outillages/équipements seront exclusivement réservés pour l'exécution de la Commande et/ou des autres prestations qui pourraient être demandées par ZEDCE. Dans l'éventualité où le Fournisseur souhaiterait mettre en œuvre ces outillages/équipements pour un autre usage, une demande écrite devra être formulée par le Fournisseur au Responsable Achats de ZEDCE. ZEDCE confirmera par écrit sa décision en retour. En cas de refus, ZEDCE ne sera pas tenu de fournir un quelconque motif de justification auprès du Fournisseur. Si ZEDCE confirme son accord pour cette tierce utilisation, le Fournisseur ne pourra engager la responsabilité de ZEDCE ni porter réclamation contre ZEDCE si des dommages directs ou indirects devaient survenir conséquemment. Par ailleurs, le Fournisseur prendra à sa charge la remise en état de ces outillages/équipements en cas de dégradation lors de cette tierce utilisation.

2.10. LEGISLATION GOUVERNEMENTALE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Toutes les prestations fournies à ZEDCE doivent satisfaire en permanence aux exigences et réglementations nationales et internationales inhérentes au Commerce, à la Sécurité et à l'Environnement. Il est de la responsabilité du Fournisseur de s'informer des dites réglementations, de leurs évolutions et de s'y conformer.

Le Fournisseur est soumis aux déclarations REACH et IMDS et s'engage à respecter la réglementation Européenne sur l'interdiction du travail des Mineurs et les lois anti-corruption.

Le Fournisseur s'engage à prendre en compte les réglementations en termes de transport tous modes confondus (aérien, maritime, routier...). A cet effet, le Fournisseur est pleinement responsable de toutes les opérations de sous-traitance des transports dont il est responsable et s'assure que cette chaîne de sous-traitance respecte le cadre réglementaire.

2.11. CONFIDENTIALITE

A l'exception des dispositions légales, toutes les informations, correspondances, documents partagés entre ZEDCE et le Fournisseur sont strictement confidentiels. Aucune donnée ne doit être communiquée à une tierce partie sans le consentement écrit de ZEDCE.

2.12. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET EXCLUSIVITE

Les documents « ZEDCE » et les processus mis en œuvre pour la bonne exécution de la Commande demeurent la propriété de ZEDCE. Ils ne peuvent être utilisés pour un autre usage sans accord écrit de ZEDCE au préalable.

Les produits développés dans le cadre d'une commande ZEDCE restent du domaine confidentiel et leur commercialisation reste exclusive à ZEDCE

3. QUALIFICATION D'UN FOURNISSEUR

3.1. CADRE GENERAL

Le Comité Achats de ZEDCE a établi un processus d'identification, de sélection et d'évaluation des Fournisseurs pour ses achats stratégiques.

Le Fournisseur doit satisfaire les objectifs définis sur les aspects coûts, qualité, délais et amélioration continue. Le Fournisseur est évalué en fonction de ces critères.

Un nouveau Fournisseur peut également faire l'objet d'un questionnaire d'auto-évaluation et/ou d'un audit pour statuer de l'efficacité du management de son système opérationnel (Qualité, Méthodes, Production, Logistique et Environnement).

3.2. PANEL DES FOURNISSEURS APPROUVES PAR ZEDCE

Les Fournisseurs sont classés selon deux statuts :

- Les Fournisseurs approuvés.
- Les Fournisseurs par intérim en cours d'intégration dans le panel Fournisseurs.

Le Service Achats actualise un panel de Fournisseurs approuvés à partir duquel ZEDCE peut décider de la nomination d'un Fournisseur pour un marché donné.

3.3. LES SOUS-TRAITANTS DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur doit cascader à ses sous-traitants impliqués dans la chaîne logistique du produit le MQF de ZEDCE ainsi que les exigences spécifiques des Clients de ZEDCE.

Les sous-traitants du Fournisseur devront être notifiés dans le dossier PPAP présenté à ZEDCE. Les changements de sous-traitants sont traités dans la section **2.7 DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROCESS OU DE** .

Les sous-traitants du Fournisseur sont parties prenantes dans la chaîne logistique globale du produit. De fait, ZEDCE pourra réaliser des audits dans les locaux desdits sous-traitants du Fournisseur selon les règles définies dans la section **2.8.4 Audit**.

Le Fournisseur est entièrement responsable de la performance de ses sous-traitants. ZEDCE n'interviendra pas dans un règlement de litige qui pourrait survenir entre le Fournisseur et ses sous-traitants, cela quelle qu'en soit la cause.

3.4. EVALUATION PRODUIT ET PROCESS

La présentation d'un dossier PPAP complet est requise par ZEDCE et/ou ses Clients en cas :

- de nouveau composant / nouveau Fournisseur,
- de nouveau processus de fabrication,
- de modification de produit,
- de correction ou écart sur un produit préalablement soumis,
- de mise en situation des points décrits dans la section 2.7 **DEMANDE DE CHANGEMENT DE PROCESS OU DE CONCEPTION**
- de mise en application des exigences IATF et/ou des exigences Clients (CSR)

Une fois par an ZEDCE pourra exiger du Fournisseur un rapport de contrôle sur 3 pièces avec mesures de toutes les caractéristiques.

3.5. EVALUATION ET SURVEILLANCE DES FOURNISSEURS

3.5.1. Notation du Fournisseur

Une fois par an, les départements Qualité et Achats de ZEDCE établissent l'évaluation de la performance des Fournisseurs stratégiques.

Les détails de la notation sont indiqués dans le document ZEDCE SE06055.

Les cotations permettent de classer les Fournisseurs en fonction de leur niveau de performance Qualité. Les Fournisseurs en-dessous des objectifs Qualité ZEDCE devront proposer un plan d'actions permettant de retrouver le niveau de Qualité attendu par ZEDCE.

3.5.2. Certification & Amélioration Continue

Si le Fournisseur n'est pas certifié IATF 16949, il devra être certifié ISO 9001 par un organisme tierce partie reconnu.

ZEDCE encourage ses Fournisseurs à s'engager vers la certification et le maintien des standards IATF 16949 et à mener une politique de développement durable.

Les Fournisseurs doivent démontrer leur engagement dans une démarche d'amélioration continue des services fournis à ZEDCE.

L'accent doit être mis sur la notion de prévention des risques et sur le déploiement de systèmes anti-erreurs et d'amélioration du processus global permettant de limiter et d'éradiquer les coûts superflus.

3.6. CAPACITE LOGISTIQUE ET EVALUATION

Le Fournisseur doit préciser son engagement capacitaire.

Le Fournisseur doit démontrer une capacité disponible de 20% minimum au-delà de la demande maximum :

- sur la base d'un temps d'ouverture de 120 heures (ou 3 équipes par jour x 5 jours de travail par semaine),
- sur la base de 47 semaines travaillées par an.

Une auto-évaluation Run@Rate pourra être demandée par ZEDCE au Fournisseur. Une opération de mesures Run@Rate pourra être menée par ZEDCE et/ou le Client de ZEDCE.

Le Fournisseur doit anticiper ses périodes de fermeture (congés d'été, d'hiver, inventaires, réorganisation interne...) ainsi que les opérations de maintenance. En aucun cas ZEDCE et ses Clients ne devront subir une rupture d'approvisionnements de la part du Fournisseur.

Une fois par an, le Fournisseur transmettra à ZEDCE le nombre et le montant des transports exceptionnels organisés par le Fournisseur sur la période donnée.

3.7. RESULTATS FINANCIERS DU FOURNISSEUR

En vertu de l'analyse des risques de ZEDCE sur les défaillances potentielles du Fournisseur : une fois par an, le Fournisseur devra transmettre à ZEDCE les résultats financiers suivants (devise en euro) :

- Capitaux propres,
- Chiffre d'affaires,
- Le bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA),
- Le résultat net,

- Le % du chiffre d'affaires de ZEDCE dans le chiffre d'affaires global.

Si la part du chiffre d'affaires de ZEDCE est supérieure à 30% dans le chiffre d'affaires total du Fournisseur, ZEDCE pourra demander au Fournisseur un plan de développement industriel et commercial pour limiter sa dépendance par rapport à ZEDCE.

4. APPROBATION D'UN PRODUIT

4.1. GENERALITES

Le processus de qualification d'une prestation ne peut être réalisé qu'après sélection du Fournisseur par le Comité Achats de ZEDCE. L'évaluation annuelle du Fournisseur représente un facteur clé dans la sélection et la nomination d'un Fournisseur pour un marché.

Il est de la responsabilité du Fournisseur de satisfaire l'ensemble des exigences.

Le Fournisseur n'est pas autorisé à expédier un produit vers ZEDCE sans approbation préalable du produit et/ou du processus par ZEDCE.

4.2. PROCESSUS DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT

4.2.1. Processus général

Le processus de qualification d'un produit peut se décomposer selon une ou plusieurs des phases suivantes :

- Prototypes,
- Produits issus d'outillage définitif (IOD),
- Echantillons Initiaux (EI) avec présentation d'un dossier PPAP.

Chaque phase doit être dûment documentée selon les exigences du Responsable Qualité de ZEDCE. La transmission des éléments à ZEDCE doit être réalisée par voie électronique dans des formats exploitables par ZEDCE.

4.2.2. Présentation d'un dossier PPAP

Le Responsable Qualité de ZEDCE définit le niveau de PPAP à présenter (de 1 à 5) avec la PPAP check-list attendue.

La documentation PPAP doit être complétée selon les exigences de ZEDCE (cela peut inclure la présentation du PPAP selon les formulaires exigés par le Client de ZEDCE).

Le document PSW doit être complété par le Fournisseur en spécifiant tous les écarts rencontrés pendant l'élaboration du dossier PPAP. Un plan d'actions correctives pour atteindre les exigences initiales convenues entre ZEDCE et le Fournisseur doit être déployé par le Fournisseur et présenté à ZEDCE.

4.2.3. Outils de conduite de Projet

Le Fournisseur doit, au minimum, déployer les outils suivants pour satisfaire les exigences de ZEDCE.

En cas d'échec dans la présentation de produits conformes et d'un refus d'une demande de dérogation, le Fournisseur devra procéder à une nouvelle présentation de son dossier en précisant les actions

correctives mises en œuvre et leur robustesse. Ce travail sera réalisé sans demande de prise en charge financière par ZEDCE.

Team Feasibility Commitment (TFC):

Cet outil permet à chaque processus opérationnel du Fournisseur de valider la faisabilité de réalisation du produit. Il est matérialisé par le formulaire ZEDCE SE02368.

Ce document doit être complété par le Fournisseur en phase avant-projet. Toutes les caractéristiques du produit à délivrer (plans, spécifications...) doivent être prises en compte par chaque processus du Fournisseur. Les limites et conditions de faisabilité doivent être clairement mentionnées et justifiées.

Advanced Product Quality Planning (APQP):

Cette méthode doit être initiée par le Fournisseur dès la phase d'avant-projet.

Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité (AMDEC):

Le Fournisseur doit établir la documentation AMDEC, la mettre à jour pendant tout le cycle de vie du produit et la tenir à disposition de ZEDCE si nécessaire.

Toutes les caractéristiques du ou des plans doivent apparaître sur le plan de surveillance et les rapports de mesures.

Protocole de mesures partagé entre ZEDCE et le Fournisseur:

Un protocole de mesures commun entre ZEDCE et le Fournisseur doit être défini et convenu entre chaque partie. Tous les appareils de contrôle renseignés dans le plan de surveillance doivent être sécurisés par une solution alternative qui permet d'assurer les livraisons en série sans perturber les délais, le capacitaire, la qualité et sans coûts supplémentaires pour ZEDCE.

Tous les appareils doivent être étalonnés et vérifiés périodiquement selon les exigences IATF.

4.2.4. Assurance Qualité Produit (AQP)

Le Fournisseur est responsable, quel que soit le stade de maturité du produit, de la conformité du produit sur l'ensemble des exigences (plans et autres spécifications).

Le statut AQP signifie que le produit ne fait pas l'objet de contrôle qualité à réception chez ZEDCE. Au préalable, ZEDCE a validé les Echantillons Initiaux pour leur production en série ou dispose d'un retour d'expérience suffisant pour valider le statut AQP du produit.

Le statut AQP peut être retiré par le Responsable Qualité de ZEDCE en fonction des résultats Qualité du Fournisseur. La décision est notifiée au Fournisseur qui déploiera le plan d'actions adéquat pour que le produit recouvre un statut AQP.

En cas de problèmes qualité répétés sur un ou plusieurs défauts ou en cas de réclamation(s) d'un client de ZEDCE, le Fournisseur devra fournir des rapports de mesures et certifier ses livraisons le temps que les actions correctives déployées aient démontrées leur efficacité. Les coûts générés chez ZEDCE pour la gestion des opérations de contrôle et de revalidation pourront être refacturés par ZEDCE au Fournisseur après notification par le Responsable Qualité ou Achats de ZEDCE.

5. GLOSSAIRE

IATF (International Automotive Task Force).

SQM (Supplier Quality Manual) = ZEDCE CSR (Customer Specific Requirements)

AIAG (Automotive Industry Action Group).

VDA (Verband Der Automobilindustrie).

APQP (Advanced Product Quality Planning).

TFC (Team Feasibility Commitment).

PPAP (Production Part Approval Process).

AQP (Assurance Qualité Produit).

MSA (Measurement System Analysis).

SPC (Statistical Process Control).

FMEA (Potential failures modes and effects analysis).

AMDEC (Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité)

EDI (Electronic Data Interchange).

8D (Eight Disciplines) (problem solving technique developed by automotive industry)

REACH (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemical Substances).

IMDS (International Material Data System).